

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS Séance du 18 janvier 2021
--

DÉLIBÉRATION n°2021-07

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 18 janvier 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 8 janvier 2021.

Point de l'ordre du jour :

3.1.bis Motion proposée par la commission des moyens

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la commission des moyens du 8 janvier 2021,

Exposé de la décision :

Comme il avait pu le faire déjà l'an dernier, le conseil d'administration de l'université de Tours, à l'occasion du vote de son budget initial, alerte à nouveau la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation en constante dégradation de notre établissement.

Depuis 2015, nos effectifs étudiants n'ont cessé d'augmenter, passant de 26 159 à près de 31 900 à la rentrée 2020 alors que nos moyens humains et financiers sont restés stables sur cette même période. Pourtant, dès 2014, le ministère reconnaissait que notre université souffrait d'un sous-encadrement chronique de 191 emplois.

Notre subvention pour charges de service public (SCSP) a, quant à elle, connu certes une augmentation sensible sur cette même période, mais ces crédits supplémentaires étaient destinés à financer, pour l'essentiel, des dépenses obligatoires et n'ont pas permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre. Bien au contraire, cela a conduit, pour conserver une rigueur budgétaire saluée par nos tutelles, à réduire de manière importante des postes pérennes tant du côté des enseignants-chercheurs que des personnels Biatss où le recours aux CDD est devenu la règle. Cela rend dès lors difficile la mobilisation des moyens afin de répondre tout particulièrement aux urgences visant à combattre les précarités alimentaires, numériques, sociales ou psychologiques, exacerbées par la crise sanitaire, que ce soit pour nos étudiants ou pour nos personnels.

A ce titre, le CA manifeste une inquiétude supplémentaire, suite à l'obligation toute récente de mettre en œuvre une campagne de tests antigéniques, sans plan de financement clairement explicité et aucun appui particulier pour l'organisation logistique que cette campagne va impliquer.

Aujourd'hui, nous figurons parmi les universités les plus sous-dotées de France. Le ratio SCSP/étudiants s'est encore dégradé avec les augmentations imposées des capacités d'accueil qui, même si elles sont socialement impératives pour ne pas laisser des jeunes bacheliers sans formation, n'ont été compensées qu'à hauteur de 1600€/étudiant seulement. Ce ratio atteint donc en 2020, le montant de 5304 € par étudiant contre 5348 € en 2019 et 5943 € en 2015. A titre de comparaison des universités similaires à la nôtre affichent un ratio de l'ordre de 7 300 €. Pour retrouver notre ratio de 2015, il faudrait une dotation supplémentaire de plus de 19 M€.

L'augmentation du nombre d'étudiants, l'absence de revalorisation significative de nos moyens et les nouvelles missions qui nous sont imposées (l'accompagnement social et psychologique si légitime de nos étudiants en ces temps de pandémie, la réforme des études de santé et celle des BUT) ne nous permettent plus ni d'assurer nos fonctions d'enseignement et de recherche ni d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions et dans le respect des règles de sécurité. Nos locaux sont par exemple conçus pour accueillir 25 000 étudiants et non 32 000 comme aujourd'hui.

L'établissement du premier BAIM de notre université, suite à la dévolution patrimoniale, a d'ailleurs été le révélateur d'un manque cruel de financement de l'Etat pour assurer l'entretien et la mise en sécurité de nos bâtiments. Malheureusement, le patrimoine immobilier de notre

université, ne nous permettra probablement pas de dégager, à l'avenir, des moyens financiers supplémentaires, bien au contraire.

L'université de Tours accueille donc avec soulagement l'effort d'harmonisation des dotations des différentes universités que le ministère semble vouloir mettre en place, en souhaitant que cela contribue réellement à un rééquilibrage en faveur des universités sous-dotées comme la nôtre. Le conseil d'administration, demande donc une revalorisation substantielle de la SCSP de l'université de Tours, accompagnée de créations d'emplois, afin de ne pas obérer la capacité de notre établissement à remplir les missions de service public qui nous incombent et auxquelles chacun.e d'entre nous reste très attaché.e.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation de la motion proposée par la commission des moyens du 8 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

Pièces jointes :

- Néant.

Fait à Tours, le 21 janvier 2021.

Le Président,

A. Giacometti
Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le 22 JAN. 2021
Transmise au Recteur le : 22 JAN. 2021